



Mairie de Gironde-sur-Dropt

Département de la Gironde

Arrondissement de Langon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pa

Arrêté portant modification de circulation temporaire

Le Maire de Gironde sur Dropt,

VU la demande effectuée le 04 novembre 2025 par la société RC_OPTI'CABLES, concernant des travaux de tirage de câbles aéro-souterrain et intervention sur équipement optique , suivant le plan joint à la demande ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6 ;

VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12 **VU** le Code de la route
ème

et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8 partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Considérant qu'en raison de la nature des travaux il est nécessaire de sécuriser les abords du chantier tout le long de la zone de travaux.

ARRETE

ARTICLE 1 : A partir du 17 novembre 2025 et pour une durée de 5 jours maximum, la circulation aux abords des zones impactées par les travaux sera ponctuellement modifiée.

ARTICLE 2 : Tout stationnement aux abords des zones de travaux sera interdit et la vitesse sera limitée à 30KM/H.

ARTICLE 3 : Si nécessaire, la circulation se fera ponctuellement en chaussée rétrécie aux abords des zones de travaux.



ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté ainsi que le plan joint à la demande sera transmise :

- A la Brigade de gendarmerie de La Réole
- A la commune de Gironde-sur-Dropt pour affichage et publication
- A la société RC_OPTI'CABLES

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Gironde sur Dropt, le 17 novembre deux-mille vingt cinq.

Le Maire,

Philippe MOUTIER

Par délégation,

Le Responsable Technique

Manuel DOS SANTOS MATOS





80 Av. du Général de Gaulle, 33190
Gironde-sur-Dropt
[44.584626, -0.087929](tel:44.584626,-0.087929)



